

# 6

## Stratégies identitaires et migratoires des ressortissants africains résidant à Abidjan: quelle évolution possible ?

Sylvie Bredeloup

En Côte d'Ivoire, les frontières bougent. L'étranger, qui participait hier au développement économique et politique du pays, devient aujourd'hui celui qui met en péril son avenir. L'Ivoirien du Nord, qui s'était allié, au temps d'Houphouët-Boigny, au Baoulé, dans le creuset ivoirien, est assimilé à un « étranger de l'intérieur ».<sup>1</sup> Dorénavant, l'étranger et le non-citoyen ne font plus qu'un. Le migrant, qui s'était installé durablement ou provisoirement en Abidjan devenant résidant et vivant en bonne intelligence avec son voisin n'a jamais contribué à la constitution d'enclave ethnique. Il se trouve pourchassé, brutalisé voire sacrifié dans les bidonvilles de la capitale économique en raison de son origine supposée. Autrement dit, la qualité première de l'étranger, sa capacité à être un hôte<sup>2</sup> – à être reçu même s'il n'est pas attendu – est sérieusement réinterrogée en cette période de turbulences politiques. La perception de l'autre se transforme, en définitive, selon qu'on pressent en lui un vaincu, un collaborateur potentiel ou un agresseur. La position de l'étranger n'est pas déterminée une fois pour toute; elle varie dans le temps et dépend de son utilité pour la collectivité comme de l'évolution politique des cités et des brassages qui transforment ou non les grilles de valeurs. Loin d'être assimilée à une promotion régulière et continue dans le temps, l'histoire de l'étranger en Côte d'Ivoire, comme partout ailleurs<sup>3</sup> si on se réfère à l'histoire longue, est chaotique. Des périodes d'ouverture, où l'hospitalité la plus chaleureuse est revendiquée, alternent avec des phases de réticence, où la xénophobie la plus sordide est prônée. C'est une histoire à rebondissements qui ne saurait non plus se résumer au cycle relationnel habituellement décrit par les sociologues de Chicago pour tramer les trajectoires des différents groupes immigrés – isolement, contact, compétition et accommodation. Partout dans le monde, il est usuel qu'à des périodes données et selon un modèle récurrent, l'étranger – le

barbare, le métèque ou l'apatride – en mettant en avant sa différence, aiguisé les rancœurs, concentre toutes les haines et s'apparente à la figure du bouc émissaire, traduisant toutes les déconvenues politiques. « Les étranges et multiples manières de se dire d'un lieu ou d'un non-lieu, de s'affirmer avec hauteur de sang épuré », « de se dire autochtone ou de vouloir de souche » ne sont pas spécifiques à la Côte d'Ivoire. L'historien M. Detienne a déjà montré, à partir d'une relecture érudite des « mythidéologies », comment se fabrique l'autochtonie, l'ancestralité et comment se produisent des histoires nationales.

Déjà, au milieu des années 1990, le non-ivoirien avait redécouvert son étrangeté, reconfigurant à la fois ses relations de voisinage et de travail. Il s'était retrouvé dans l'obligation de s'identifier à une nationalité qu'il avait oublié pour s'être investi, sans retenue, dans le développement du pays et de sa capitale économique ou pour avoir cru à son intégration. Comment l'étranger – plus particulièrement le migrant arrivé de l'Afrique subsaharienne ou son descendant – réagit-il aujourd'hui à ces nouvelles formes d'exclusion alors qu'une nouvelle insurrection militaire en septembre 2002, débouchant sur six mois de conflit armé, a provoqué le déplacement de milliers de personnes ? Quelles stratégies<sup>4</sup> à la fois identitaires et migratoires a-t-il expérimenté et continue-t-il de négocier pour sortir de l'ornière identitaire et construire son avenir ?<sup>5</sup>

### Comment être autochtone en Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger

#### *L'étranger et l'allochtone valorisés*

Si le territoire baptisé Côte d'Ivoire, en 1893, par les colons français n'était pas vierge, il rassemble majoritairement des populations migrantes dont la présence, plus ou moins ancienne, relativise notablement la notion d'autochtonie mise en avant au cours de la dernière décennie par les tenants de l'ivoirité. « Personne n'a originellement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre » disait pourtant Kant. Parce que le territoire ivoirien était faiblement peuplé au moment de sa pacification, les colons y installèrent, aux postes administratifs, des auxiliaires africains en provenance du Dahomey et du Sénégal. De leur côté, les Voltaïques, originaires du territoire voisin furent réquisitionnés pour mettre en valeur les cultures de rente et participer à l'édification des infrastructures de transport nécessaires à leur écoulement. Fort de 3 millions d'habitants, le territoire de la Haute-Volta, créé en 1919, représentait plus du quart de la population de l'AOF (Coulibaly 1986). Les ressortissants du Soudan français qui, pour partie, avaient initié le commerce sur longue distance entre la zone soudanaise et le Sud forestier, au temps de Samory, au XVe siècle, furent aussi, mais dans une moindre mesure, commis aux emplois de manœuvres sur les grands chantiers coloniaux par le biais de l'impôt de capitation puis du travail forcé.

Parallèlement, les populations installées au nord du territoire ivoirien, appartenant au monde dioula<sup>6</sup> furent fortement encouragées par l'administration coloniale à accompagner le mouvement, en quittant la savane pour développer, dans le sud forestier, le café, le cacao et l'arachide ainsi que le négoce. D'emblée, elles furent

assimilées par les gens du Sud, déjà installés, à des allogènes en provenance du Grand Nord islamisé, venus accaparer un nouveau territoire. C'est donc à partir de cette époque que s'est élaborée, pour une partie de la population du Sud, une perception ambiguë et ambivalente du monde dioula, tout à la fois ivoirien et étranger, collaborateur et concurrent en lien avec ses tendances expansionnistes (« malinkisation » des Senoufo) et ses caractéristiques religieuses.

Dès les années 1930, des populations Agni, issues des franges urbaines et bureaucratiques, des milieux dits « évolués » contribuèrent au sein d'associations,<sup>7</sup> à la défense des intérêts des autochtones et à la remise en cause de cette partition créée par le colonisateur. Elles exhortèrent les auxiliaires et fonctionnaires africains de la sous-région à quitter le territoire et entendirent récupérer des terres agricoles que s'étaient appropriées des Dioula et des Baoulé (Dozon 1997). En 1958, à Abidjan, à la veille de l'Indépendance, ces revendications nationalistes se soldèrent par l'expulsion de milliers de Dahoméens accusés de collaborer avec le colonisateur (Bonzon 1967, Tirefort 1999). Une fois au pouvoir, les nouvelles autorités ivoiriennes confortèrent pourtant le même clivage. Les allogènes – Baoulé et Dioula – conservèrent une place prépondérante dans la construction de l'économie ivoirienne fondée, pour l'essentiel, sur l'essor de l'économie de plantation. Et c'est d'ailleurs sur eux que s'appuyèrent alternativement le Syndicat Agricole Africain (SAA) et le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) pour combattre le régime colonial.

### ***L'autochtone et l'allochtone dans un même creuset***

L'indépendance de la Côte d'Ivoire ne constitua pas pour autant une rupture véritable au sens où les allochtones conservèrent une place de choix dans le développement économique et la construction de la société. En l'absence d'une main-d'œuvre suffisante sur son territoire national, le gouvernement ivoirien dut recruter massivement à l'extérieur de la zone forestière et déployer une politique migratoire libérale. Baoulé, Dioula mais aussi Voltaïques et Maliens s'installèrent dans la forêt, répondant au mot d'ordre : « *la terre appartient à celui qui la cultive* ». Par ailleurs, Félix Houphouët-Boigny renforça les alliances entre Baoulé et gens du Nord, au prix de savants dosages au sein de l'administration et au détriment des populations autochtones de l'Ouest. Cette technique de panachage fut développée à tous les échelons politiques et quelques éléments contestataires furent intégrés au gouvernement de manière à prendre de vitesse toute tentative de déstabilisation. À la fois chef d'État dans un pays à parti unique pendant trois décennies et personnalité de sang royal, Houphouët-Boigny structura sa légitimité autour de l'univers baoulé (Memel-Fotê, 2000) tout en procédant à des arrangements divers destinés à concilier autochtonie et allochtonie. Alors que son pays connaissait une croissance économique exceptionnelle qualifiée un temps de « miracle ivoirien », prôner l'hospitalité ou la « culture de la paix » à l'intérieur du territoire devenait alors une posture aisée.<sup>8</sup> Poursuivant son raisonnement, il proposa, dès 1965, au Parlement ivoirien d'introduire le principe de double nationalité pour les populations originaires des pays du Conseil de l'Entente (Dahomey, Haute-Volta et Niger). Craignant un retour des cadres béninois dans

l'administration ivoirienne, ce dernier refusa d'entériner la proposition du président. Même en pleine effervescence économique, les immigrés ne purent acquérir des droits politiques et sociaux pérennes ni bénéficier d'une politique d'intégration. L'étranger s'est donc retrouvé en situation de fait et non de droit, n'ayant d'autres garanties que la seule protection des gouvernants. Et de nouveaux rapports socio-économiques naquirent et s'établirent non sans heurts entre autochtones et étrangers notamment dans la valorisation du foncier rural (Dupire 1960).

### *L'autochtonie réactivée*

Tandis que l'avenir du modèle de développement extensif adopté par la Côte d'Ivoire est fortement compromis par la saturation des réserves foncières et la chute des cours mondiaux des produits de rente, le gouvernement révisé en profondeur son arsenal juridique prenant en compte les revendications d'autochtonie. D'abord, la loi du 21 décembre 1972 abroge toutes les dispositions du code de la nationalité relatives à l'acquisition de la nationalité ivoirienne par le droit du sang. Pendant près de dix ans, des naissances d'enfants nés sur le territoire ivoirien de parents étrangers avaient, en effet, été déclarées dans les mêmes registres de l'état civil que les naissances d'enfants nés de parents ivoiriens. L'ordre juridique est définitivement reconfiguré autour du droit du sang et l'acquisition de la nationalité ne peut plus résulter d'un acte juridique. Puis, à compter de 1975, à l'instar d'autres pays africains, le gouvernement met en place une politique d'« ivoirisation » des emplois qui accentue la pression sur les étrangers en leur interdisant l'obtention d'un emploi dans le secteur moderne de l'économie. Le 14 octobre 1991, prenant pour prétexte la lutte contre l'insécurité, le gouvernement impose la carte de séjour à tous les étrangers de plus de 16 ans, même citoyens de la CEDEAO,<sup>9</sup> violant les accords de libre circulation établis entre les pays signataires et introduisant une nouvelle discrimination entre les étrangers: les ressortissants de la CEDEAO, les autres Africains et les étrangers non-africains. Trois ans plus tard, à l'orée du multipartisme, les étrangers, rendus responsables du maintien au pouvoir du PDCI,<sup>10</sup> sont exclus de la citoyenneté et du droit de suffrage. Dans la pratique, depuis 1960, les ressortissants de la CEDEAO avaient toujours pu voter alors que l'article 5 de la constitution réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens.

De nouvelles clauses d'éligibilité sont également adoptées par l'Assemblée nationale excluant tous les Ivoiriens ayant un de leurs parents non-Ivoirien de naissance.<sup>11</sup> Dans la dérive nationaliste suscitée par ce nouveau dispositif, le principal concurrent d'Henri Konan Bédié (successeur constitutionnel d'Houphouët-Boigny), Alassane Dramane Ouattara est évincé du jeu électoral. L'ex-premier ministre, directeur général adjoint au FMI à Washington et président du RDR<sup>12</sup> aurait des origines burkinabè.

L'adoption de ce nouveau code électoral, excluant l'étranger à la fois comme électeur et candidat à la présidence de la République, laisse entrevoir les premiers contours de l'ivoirité. Plusieurs catégories d'Ivoiriens sont créées au sein d'une même nationalité et la confusion entre origine et nationalité est largement entretenue. Les « Ivoiriens de souche » ou « Ivoiriens de fibres multiséculaires »<sup>13</sup> sont opposés aux

« Ivoiriens de circonstance » ou aux « demi Ivoiriens ». La première consultation présidentielle, depuis la disparition de Félix Houphouët-Boigny, boycottée par les principaux partis d'opposition, qui exigeaient le retrait du code électoral, porte à la magistrature suprême Henri Konan Bédié, en octobre 1995. Erigée en concept, l'ivoirité, « ce nationalisme à l'ivoirienne » permet au nouveau pouvoir en place de justifier, au plan théorique, grâce à l'appui d'intellectuels<sup>14</sup> les pratiques d'exclusion déployées sur le territoire ivoirien. En juillet 2000, après un premier coup d'état militaire et de nombreux débats portés à la Commission consultative constitutionnelle et électorale laissant supposer une révision de la constitution, aux motifs qu'elle contribue à diviser le pays, le code électoral devient, contre toute attente, encore plus restrictif. Pour être éligible, non seulement une double filiation est exigée, mais encore les deux ascendants ne peuvent avoir été naturalisés. Enfin, le candidat doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne ni s'être jamais prévalu d'une autre nationalité.<sup>15</sup> Ces clauses sont supposées rendre encore plus aléatoires les chances présidentielles d'Alassane Ouattara. Un parallèle intéressant peut être établi avec l'élection de Périclès dans la Grèce antique au Ve siècle qui fut considérée comme une véritable révolution (Baslez 1984). Non seulement Périclès n'a pas poursuivi la politique de naturalisation de son prédécesseur, mais il a également mis en place de nouvelles discriminations légales donnant à la citoyenneté une dimension fonctionnelle. Pour être citoyen, il fallait aussi pouvoir justifier d'une double ascendance athénienne en ligne maternelle comme paternelle alors que précédemment l'admission dans le corps civique était une affaire purement locale. Cette restriction au statut de citoyen permit aux démocrates au pouvoir de rompre avec la tradition aristocratique des mariages mixtes et à Périclès de se débarrasser de deux opposants, tous deux nés de princesses étrangères, Cimon et Thucydide. Étrange répétition de l'histoire...

Parallèlement à la révision de la constitution ivoirienne, pour éteindre la polémique portant sur le « bradage de la nationalité ivoirienne » se met en place une politique d'identification des populations vivant en Côte d'Ivoire visant à lutter contre la fraude et à sécuriser l'état civil. Amorcée véritablement en 1990 avec l'institution de la carte nationale d'identité « sécuritaire » ou « infalsifiable », elle aboutit, en 2002, à l'élaboration d'une nouvelle loi relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Derrière l'argument d'une modernisation du système de l'état civil, des partis politiques comme des associations craignent que cette procédure d'identification sécuritaire, assimilant confusément la localité de rattachement au village d'origine des ancêtres, ne participe à l'émergence d'un « apartheid à l'ivoirienne »<sup>16</sup> ni ne fabrique « des millions de citoyens sans papier »...<sup>17</sup>

### **L'étranger en Côte d'Ivoire: un migrant et un natif de Côte d'Ivoire**

Cette redéfinition de l'étranger renseigne aussi sur les rapports de la société ivoirienne à elle-même. La Côte d'Ivoire ne peut plus proposer aux étrangers les mêmes garanties que par le passé et le quotidien y devient plus qu'incertain. Les contrôles d'identité, qui se multiplient dans les quartiers, les gares routières et les marchés,

alimentent le malaise identitaire. Dans les campagnes, depuis la nouvelle loi sur le domaine rural (1998), les planteurs étrangers ne peuvent plus être propriétaires fonciers et sont exclus des terres du domaine coutumier (Chauveau 2000). À Abidjan, au lendemain du premier coup d'État de décembre 1999, des locataires ivoiriens ne voulaient plus payer leurs loyers sous prétexte que leurs propriétaires étaient étrangers. Des quotas d'étrangers sont institués envers les commerçants louant un stand ou une boutique sur les nouveaux marchés reconstruits, seul secteur de l'économie qui était encore ouvert, sans restriction, aux ressortissants d'origine étrangère (Bertoncello & Bredeloup, 2002). Après le putsch avorté de janvier 2001, la chasse à l'étranger africain de l'Ouest et musulman se propage dans toutes les communes d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur aux cris de « Étrangers rentrez chez vous, Ivoiriens le commerce pour nous maintenant ». Cette vague de violence n'épargne pas non plus la communauté libanaise, installée depuis l'époque coloniale. Boucs émissaires de longue date en Côte d'Ivoire, les Libanais sont accusés de fraude fiscale quand ils ne sont pas suspectés d'avoir participé à la tentative de coup d'État. Plus récemment encore, la communauté française a été prise à partie au regard des prises de position ambiguës du gouvernement français.

La cohabitation devient problématique et bon nombre d'observateurs mettent en avant le poids démographique des étrangers pour expliciter les multiples dérives. Effectivement avec quatre millions d'étrangers (4 000 047) dont 2 millions d'immigrants (2 109 930) pour une population totale de plus de 15 millions (15 336 672) d'habitants, la Côte-d'Ivoire est le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Le durcissement des politiques migratoires dans les pays africains d'immigration (Ghana, Nigeria, Gabon, Afrique du Sud), combiné à la recrudescence des troubles politiques (Liberia, Sierra Leone, Guinée, Congo) ont contribué à faire de la Côte d'Ivoire la principale zone réceptrice de la sous-région. Plus d'un habitant sur quatre de la Côte d'Ivoire est un étranger. Le poids des étrangers est très élevé comparativement aux pays voisins où il atteint entre 2 et 3%. Mais, cette proportion n'est pas pour autant exceptionnelle: selon le RGPH de 1993 au Gabon, 25% des travailleurs sont des ressortissants étrangers et en 1990, la population urbaine étrangère était estimée à 20%, dans ce pays qui est devenu, par ailleurs, un des champions en matière d'expulsions. En Europe, si les taux sont de l'ordre de 10%<sup>18</sup> ils ne prennent en compte que les « immigrés »,<sup>19</sup> nouvelle catégorie d'inspiration démographique qui s'est substituée par « magie sociale » à celle de l'étranger mais qui n'a jamais été utilisée par la statistique ivoirienne laquelle configurée autour du droit du sang ne peut projeter la construction d'indicateurs d'intégration.

Reflétant des arbitrages juridiques successifs sur la nationalité, la catégorie « étrangers » construite par la statistique ivoirienne regroupe à la fois les immigrants et leurs enfants qui n'ont pas été naturalisés ivoiriens. La polarisation entre l'étranger et le national polarise donc le dispositif statistique. Une césure a été introduite entre les populations nées en Côte d'Ivoire et les populations nées hors de Côte d'Ivoire. Ces dernières sont nommées de manière négative: les « non-nationaux ».

En Côte d'Ivoire, au fil des recensements, la structure de la population étrangère s'est notablement transformée. Dans l'ensemble « étrangers », la proportion des immigrants a diminué sensiblement au profit des ressortissants étrangers nés en Côte d'Ivoire. En effet, si en 1988 selon le RGPH,<sup>20</sup> les étrangers étaient pour 43% d'entre eux nés sur le sol ivoirien, dix ans plus tard, cette proportion a atteint les 47,3% (RGPH 1998). Près de la moitié donc des étrangers vivant en Côte d'Ivoire y sont nés. Autrement dit, l'augmentation de la population étrangère s'opère à présent autant par le jeu d'une forte natalité que par l'immigration.

Au-delà de cette distinction nécessaire à établir entre les non-natifs de Côte d'Ivoire et leurs descendants nés en Côte d'Ivoire dans un pays où prévaut le droit du sang, plus globalement, le poids des étrangers dans la population totale a lui-même légèrement diminué passant de 28% en 1988 à 26% en 1998, après avoir augmenté entre 1975 et 1988 (de 22% à 28%).<sup>21</sup> Depuis une décennie, le solde migratoire est en effet devenu négatif: les départs du territoire ivoirien sont plus nombreux que les arrivées. Principal pays côtier d'immigration pendant les années de croissance, la Côte d'Ivoire a perdu de son attractivité pour les pays enclavés depuis la crise des années 1980<sup>22</sup> (Blion 1992). C'est également la raison pour laquelle, la capitale économique se serait « autochtonisée », « ivoirisée » au cours des quarante dernières années: si plus d'un Abidjanais sur 2 était un étranger en 1955 alors que la ville comptait 125 000 habitants,<sup>23</sup> en 1998, à peine 3 Abidjanais sur 10 sont étrangers dans une cité forte de 2,8 millions d'habitants.

La population étrangère installée en Côte d'Ivoire reste à dominante masculine (55%) bien qu'elle se soit largement féminisée à mesure que se renforçait la part des natifs de Côte d'Ivoire dans l'ensemble étranger. Plus de 95% (RGPH 1998) des étrangers sont originaires des pays de la CEDEAO<sup>24</sup> et, en particulier, des pays frontaliers de la Côte d'Ivoire. Les Burkinabè, dont le poids a augmenté de 3,6% entre les deux derniers recensements, représentent 56% de la population étrangère de Côte d'Ivoire (soit 14,6% de la population totale du pays). Un Ivoirien sur 7 est donc Burkinabè ou d'origine burkinabè. Viennent ensuite les Maliens (19,8%), les Guinéens (5,7%), les Ghanéens (3,3%), les Béninois (2,7%) et les Nigériens (2,6%) et les Libériens (2%). Quant aux Français et Libanais, qui constituent une force économique non négligeable dans le pays, ils représentent moins de 2% de la population étrangère. Approximativement un ressortissant sur deux du Mali (51,2%), du Nigeria (52,2%), du Burkina (48,7%) et du Bénin (49,1%) est né sur le sol ivoirien alors que la proportion de natifs de Côte d'Ivoire est nettement plus faible parmi les Nigériens (24,5%) et les Ghanéens (26,8%), population essentiellement migrante.

En définitive, c'est moins la présence étrangère en Côte-d'Ivoire qui est en cause que le poids de la main-d'œuvre immigrée dans l'économie nationale: en 1975, la population étrangère africaine (21%) occupait 46% des emplois et percevait plus de 26% de la masse salariale (Ministère du Plan, 1976-80). En 1993, le taux d'activité des étrangers s'élevait à 73,2% pour un taux de chômage de 6,4% (Touré 2000). Plus récemment, une diminution du taux d'activité des étrangers ainsi qu'à leur recours croissant au salariat a été noté (Zanou 1997). En outre, la proportion des

étrangers vivant au-dessous du seuil de pauvreté s'est très fortement aggravée entre 1993 et 1995 (World Bank 1997). La visibilité de l'étranger se serait donc accentuée à mesure que les conditions de vie se dégradèrent et que les nationaux, pénétrant de nouveaux secteurs d'activités jusqu'alors délaissés, se trouvaient mis en concurrence avec les migrants étrangers. La Côte d'Ivoire n'aurait plus les moyens de sa « générosité » d'antan; l'augmentation du chômage provoquant des réflexes de défense et de défiance au sein de la population active.

### Pour quelle affirmation identitaire?

Avant les derniers événements de septembre 2002, les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, qui avaient décidé de rester en Côte d'Ivoire, avaient néanmoins reconsidéré largement leur position par rapport à la citoyenneté ivoirienne. La première possibilité envisagée, au milieu des années 1990, avait été la naturalisation. Mais cette procédure longue, laborieuse était restée très exceptionnelle: on comptait en 1998, 1% seulement de naturalisés. Cette stratégie d'assimilation à l'Autre, la plus radicale, avait été rapidement abandonnée par les étrangers conscients de son inanité: la naturalisation n'empêchant pas les délits de patronymie. L'obtention de vraies cartes d'identités à partir de fausses déclarations ou, encore, de fausses cartes d'identité, délivrant une identité moins stigmatisante, ont également été des voies explorées par les étrangers avec la complicité des Ivoiriens.

L'acquisition d'un capital culturel ivoirien a également été une tactique d'assimilation au majoritaire largement employée par les étrangers. Nombreux ont été les étrangers notamment natifs de Côte d'Ivoire à adopter les goûts, les manières, le vocabulaire ivoiriens, à changer de prénom (Kouassi plutôt que Prince) ou de nom patronymique dans l'intention de se débarrasser d'une identité, plus ou moins consciemment, infériorisée. Une autre attitude a consisté parfois à utiliser en famille la langue majoritaire – en l'occurrence le français – croyant ainsi favoriser son intégration.

Je ne rentrais jamais au Burkina, uniquement à l'occasion de décès; j'avais même pensé prendre un temps la nationalité ivoirienne. Mes enfants sont nés ici, ils ne parlent pas le yarse et ils se sont rendus au Burkina qu'une seule fois. Je n'ai rien fait là-bas pas même construit une maison alors qu'ici à Abidjan, j'ai 6 maisons. Depuis le coup d'État, je ne dors plus. J'ai mal pour mes enfants, je me demande ce qu'ils vont devenir. Pour toute ma famille, c'est une évidence, il faut rentrer au pays même si ça ne va pas être facile. En Côte d'Ivoire, ça va pas s'arranger pour les étrangers. Depuis le coup d'État, mes locataires qui sont Ivoiriens refusent de payer leurs loyers. Je ne peux pas vendre mes maisons et les locataires ne veulent pas payer car ils pensent les récupérer cadeau... Il faut que j'arrive à trouver les moyens de construire ou d'acheter une maison au Burkina pour que ma famille puisse s'y installer en cas de coup dur ici... Si je pouvais sortir de terre mes maisons d'ici pour les transporter au pays....<sup>25</sup>

Ma famille est ici en Côte d'Ivoire depuis environ 80 ans. Mon arrière grand-père qui avait fui le Nigeria pour le Ghana au début du siècle à la suite d'une guerre tribale entre les Haoussa et nous les Yoruba s'est installé à Aboisso dans les années 1920. Il vendait un peu de tout et pratiquait les travaux champêtres. Mon père est né à

Bouaké et moi aussi. Depuis que je suis né ici, je ne me retrouve pas au Nigeria, c'est la culture ivoirienne qui est inculquée en moi. Je raisonne plus en baoulé qu'en yoruba... J'ai aussi formé beaucoup d'Ivoiriens qui font ma fierté. ... Les événements ont ébranlé nos certitudes. Nous n'avons plus le même enthousiasme. Je sais aussi que nous n'avons pas le choix, nous sommes un peu obligés d'être là parce que nos origines sont un peu perdues de l'autre côté... Nous avons toujours perçu la Côte d'Ivoire comme notre seconde patrie. Nous avons vécu cela comme un choc à travers lequel nous avons perdu nos repères... À travers ces événements nous avons compris que la Côte d'Ivoire n'est plus notre pays. Nous sommes donc à la recherche de stratégies pour gérer ce choc.<sup>26</sup>

Des étrangers ont accepté l'identité qui leur était prescrite et ont opté pour l'invisibilité. Des Burkinabè et des Nigériens ont endossé le statut de paysans illettrés et soumis, préférant les arrangements lors des multiples contrôles d'identité plutôt de se conformer à la loi pour faire ensuite respecter leurs droits. Certains n'ont pas hésité à se désolidariser de leur groupe d'appartenance pour se protéger. C'est ainsi qu'en 2000, dans les plantations du sud forestier, des Mossi ont préféré laisser des Lobi de Côte d'Ivoire et du Burkina être accusés d'avoir attaqué des autochtones plutôt que de prendre leur défense au nom des Burkinabè de Côte d'Ivoire. De la même manière, de vieux Nigériens installés en Côte d'Ivoire affirment ne pas percevoir la stigmatisation derrière la désignation d'« Anango » ou encore transfèrent cette injonction dévalorisante sur d'autres ressortissants du Nigeria, les Ibo, avec lesquels ils entretiennent des relations tendues et dont ils tentent par la même occasion de se différencier.

Une autre conduite consiste à rechercher des similitudes avec l'Autre dominant, à insister sur la communauté de classe d'âge, de statut social de façon à minimiser l'autre différence. Nombreux sont les étrangers à avoir adhéré à des associations de jeunes dans les quartiers, à des associations de cadres, à des clubs sportifs. Le travail identitaire peut prendre également la forme d'une valorisation des idéaux supranationaux (« nous sommes d'abord tous pour le panafricanisme »). Ces démarches relèvent toutes de stratégies intégratives. En 1995, des cadres casamançais installés dans la commune de Marcory, à Abidjan avaient créé une association ayant pour devise « L'union pour la Solidarité ». Ils proposaient gracieusement des cours du soir aux Ivoiriens; une façon pour eux de signifier leur volonté d'intégration et de lier leur avenir aux projets des Ivoiriens.

Aujourd'hui, alors que les étrangers se retrouvent dans une situation particulièrement inconfortable et dangereuse, on peut s'interroger sur l'efficacité de telles stratégies identitaires. La peur domine au sein des communautés étrangères qui font l'expérience quotidienne de la xénophobie et de la violence. Elle conduit à un repli, un enfermement sur soi et à des formes de résignation. Les étrangers semblent puiser de plus en plus dans le registre religieux pour apaiser leur souffrance et leur humiliation et pour conserver un espoir: « Mon avenir est en Côte d'Ivoire, nous sommes là. On prie Dieu pour que nos affaires marchent pour que la situation se

calme » (catholique béninois). « Depuis plus de 40 ans de vie ici, on n'a pas vu ça... nous allons prier Dieu pour que tout s'arrange » (musulman nigérian).

Une autre stratégie identitaire consistant à revendiquer sa nationalité étrangère, à affirmer sa singularité avait été repérée à l'orée de l'ivoirité dans la communauté sénégalaise d'Abidjan (Bredeloup 1995). En 1995, les Sénégalais de Côte d'Ivoire, qui avaient bénéficié de la nationalité ivoirienne ou faisaient figure de notables, se décidaient à prendre la nationalité sénégalaise et commençaient à s'intéresser aux possibilités de réinvestir politiquement et économiquement au Sénégal au grand dam de leurs compatriotes. Ce même phénomène est apparu plus récemment chez les Maliens et Guinéens de Côte d'Ivoire. Avant l'automne 2002, ils étaient de plus en plus nombreux à oser revendiquer leur identité nationale délaissant leurs cartes d'identité ivoirienne, les déchirant même par dépit ou sous la pression de leurs compatriotes ou encore sollicitant leurs conseils supérieurs pour recouvrer leur identité originelle. Ces ressortissants africains étaient disposés à endosser le statut d'étranger en Côte d'Ivoire et donc à affronter les difficultés. Le travail identitaire avait consisté à s'identifier par rapport à une nationalité que beaucoup avaient oubliée, à lutter contre l'amnésie culturelle. Ce devoir de mémoire avait bien été compris par *Solidarité Paalga*, journal de la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire créé, quelques mois après le coup d'État de 1999, à l'initiative d'un jeune opérateur économique d'origine Burkinabè né en Côte d'Ivoire. Lors de son séjour ivoirien en mars 2002, M. Mélégué Traoré, président du Parlement du Burkina avait également tenu à rappeler à ses compatriotes que « quoi qu'il advienne, ils ne doivent pas oublier leurs origines » (*Le Jour*, 22/03/2002). Pour se défendre contre l'agression, les étrangers sont aussi conduits à s'affirmer, à se construire comme communauté solidaire, homogène, à s'essayer à la fluidité identitaire maximale alors que la réalité est bien évidemment différente. Quelles relations existent, en effet, entre les Mossi déportés à l'heure coloniale, leurs frères fuyant la sécheresse des années 1970, la révolution sankhariste ou encore leurs arrière petits enfants ne connaissant rien du Faso contemporain mais tout des us et coutumes ivoiriennes ? Quels liens encore établir entre le colporteur wolof hâbleur confronté, au quotidien, aux risques d'expulsion aux alentours des marchés, le bijoutier sénégalais et casté, barricadé dans sa boutique du côté de Treichville, le grand commerçant mouride de passage entre Hong Kong et New York et le Sénégalais de troisième génération surdiplômé qui officie dans un ministère abidjanais ? Les instances consulaires et associatives peuvent jouer un rôle décisif dans le rapprochement de ces populations diversifiées.

Autre forme de renaissance identitaire identifiée, l'affirmation d'une identité islamique « arabisante ».<sup>27</sup> En privilégiant leur identité religieuse, des jeunes islamistes de Bouaké, pour grande partie d'origine malienne, ont pris ainsi de la distance par rapport aux pratiques et symboles associés à leurs identités ancestrales du Mali mais aussi et surtout par rapport à l'identité nationale ivoirienne. Se sentant de plus en plus exclus de la vie des centres du pouvoir étatique en tant que musulmans, ils ont donc été amenés à développer de nouveaux processus d'identification. La normalisation du savoir religieux c'est-à-dire la capacité à lire le Coran en Arabe est à la

base de leurs revendications. Ces jeunes appartiennent à une nouvelle élite intellectuelle. Les uns ont été scolarisés dans le milieu laïc et cumulent des diplômes universitaires; les autres ont suivi leur cursus dans les medersas d'Afrique de l'Ouest ou encore dans des écoles islamiques à l'étranger. Cette version arabisante de l'Islam se manifeste au cours des années 1990, au sein des associations de quartier islamiques au moment où, plus globalement, l'amalgame entretenu par les hommes politiques entre militant RDR-Dioula-Etranger-Musulman conduit les musulmans, ces « étrangers de l'intérieur », ces « citoyens de second rang » à restructurer leurs associations, à rénover l'Islam ivoirien en prenant notamment en charge la gestion des pèlerinages, des mosquées et l'encadrement des imams.<sup>28</sup> Pour ces jeunes, le pèlerinage à La Mecque, n'est plus considéré comme un événement unique au cours d'une vie mais devient un périple annuel et une condition de la pratique religieuse dès l'âge adulte.<sup>29</sup> Au niveau des discours, la participation au *hajj* est passée de la nécessité pour les personnes les plus âgées à une obligation.

L'installation de lieux de culte ou d'écoles enseignant la langue d'origine tout comme la mise en place d'organes de presse dirigés par les diasporas ressortissent à des tactiques dont disposent les étrangers de Côte d'Ivoire pour se donner une visibilité auprès du majoritaire et être intégrés dans la structure sociale ivoirienne. Mais dans le climat social qui prévaut actuellement, cette reconnaissance en tant que minorité culturelle ne semble pas être envisageable. L'affirmation identitaire devient particulièrement périlleuse et intenable sur le territoire ivoirien. Amorcé depuis quelques années, le retrait de Côte d'Ivoire, qui se manifestait à la fois par des réinvestissements économiques au pays d'origine et par un recentrage sur les affaires politiques nationales, ne peut plus prendre les mêmes formes. Alors que les étrangers quittent par dizaine de milliers le territoire ivoirien, on peut s'interroger sur l'accueil qui leur est réservé dans leur pays d'origine et sur les nouvelles stratégies identitaires qu'ils seront en mesure de déployer dans un environnement plus ou moins hostile. Leurs conduites dépendront, en effet, aussi de la place que leur concèdera les autorités et les populations de leurs pays d'origine respectifs. Il semblerait que les Burkinabè de l'intérieur ne soient pas convaincus de l'implication des Burkinabè de l'extérieur dans le financement et le développement de leur pays d'origine. Redevenir Burkinabè au Burkina, cela veut dire opérer une conversion identitaire, gérer la différence et travailler à la destruction des clichés bien enracinés qui représentent le « diaspo », c'est-à-dire l'immigré de longue date, comme un être sans passé, égoïste, arrogant, manquant de modestie et préoccupé par son seul bien-être.

Les migrants ne se sont pas vraiment préparés à ces retours précipités qu'ils craignent par-dessus tout. Ils ne disposent donc ni d'un capital financier important ni d'un capital social élargi pour réinvestir, immédiatement et avec succès, dans leur pays d'origine. Ils ne sont pas toujours bien accueillis par leurs parents et compatriotes. Repartis suivre un cursus universitaire à Ouagadougou<sup>30</sup> après avoir passé leur enfance dans leur famille en Côte d'Ivoire, les fils d'immigrés burkinabè notamment, qui payaient leurs études grâce aux ressources envoyées par leurs parents immigrés,

appréhendaient ces retours massifs susceptibles d'hypothéquer leur avenir. C'est chose faite. Les trois millions de Burkinabè de Côte d'Ivoire faisaient entrer annuellement entre 50 et 100 milliards de F CFA dans leur pays d'origine selon des estimations recueillies auprès de différentes associations en 2001. De la même manière, l'augmentation des transferts financiers des Maliens expatriés en Côte d'Ivoire, consécutive à la fois à l'ouverture du code des investissements au Mali et à la crise ivoirienne, avait conforté la reprise économique à Bamako. Plus généralement, pour les États africains, ces fonds issus de la migration représentent une source de devises étrangères plus importante que l'ensemble des investissements étrangers directs ou l'aide au développement. Selon un rapport de mai 2001 de l'OIT, les émigrés du monde rapatrient 51 100 milliards de francs CFA chaque année dans leurs pays d'origine et ces fonds occuperaient le deuxième rang des flux commerciaux et monétaires internationaux juste derrière les exportations pétrolières.

Les États africains sont de plus en plus conscients de la manne financière que peuvent représenter les migrants internationaux. Les pays d'émigration décrètent des « journées nationales d'épargne, favorisant la création de banques d'habitat, facilitant l'accès aux migrants même en situation irrégulière.<sup>31</sup> S'ils ont donc réfléchi aux moyens à mettre en œuvre pour capter plus efficacement les capacités d'épargne de leurs ressortissants, promouvant les migrants au rang d'acteurs du développement économique, de sauveurs des économies nationales déliquescents, ils n'ont pas pour autant créé des structures performantes facilitant leur insertion dans les pays d'accueil ou encore moins leur rapatriement au pays (Bredeloup 1996) en mettant en place une politique d'aide au retour. Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi nombre de migrants étaient revenus en Côte d'Ivoire en 2001, quelques mois seulement après un retour au pays alors que le climat demeurait extrêmement tendu.

Cet intérêt renouvelé pour la terre de ses ancêtres est donc de plus en plus relayé par les instances diplomatiques qui, à l'instar des ambassades du Niger et du Nigeria, ont incité leurs ressortissants à rentrer au pays ou encore à y réinvestir dans des opérations immobilières le plus souvent. Peu avant le coup d'État de 1999, approchée par la mairie de Niamey, l'ambassade du Niger a joué ainsi le rôle de courroie de transmission pour permettre à ses compatriotes, les plus nantis, installés en Côte d'Ivoire, d'acquérir des parcelles dans la capitale nigérienne. Des actions similaires avaient déjà été engagées, avec succès, quelques années plus tôt, auprès des conseils supérieurs des Sénégalais, des Maliens et des Burkinabè de l'extérieur par des opérateurs immobiliers privés. L'opération « Une maison au Faso » notamment lancée en 1998 impliquait des migrants Burkinabè installés à Abidjan mais aussi à Bouaké et Soubré dans l'achat de logements construits dans un quartier résidentiel de Ouagadougou, au moment de la Coupe d'Afrique des Nations. Dès 1996, le Conseil Supérieur des Maliens de l'Extérieur avait tenu des réunions incitant ses compatriotes à réinvestir au Mali, au regard de leur nouveau statut d'étranger en Côte d'Ivoire. Il avait alors trouvé peu d'échos. Après le coup d'État, en revanche, Les Maliens sont venus en masse rencontrer les délégués pour faire établir un état de leurs biens en

Côte d'Ivoire. Ils furent également de plus en plus nombreux à vouloir sécuriser leur argent, transférant leurs fonds au Mali par l'intermédiaire de structures bancaires. En novembre 2000, la Banque de l'Habitat au Mali installait des bureaux à Abidjan avec un triple objectif. D'abord, mobiliser l'épargne des Maliens de Côte d'Ivoire en leur permettant d'ouvrir des comptes bancaires pour transférer loyers et pensions, pour faire des appels de fonds et pour créer des coopératives d'habitat. Ensuite octroyer des prêts immobiliers aux Maliens de Côte d'Ivoire pour qu'ils puissent construire au Mali, acheter ou achever une maison sans avoir à se déplacer. Enfin leur permettre d'acquérir des places sur les Halles de Bamako, marché ultra moderne en construction d'une capacité de 10 000 places. Baptisée « Halles de Bamako », <sup>32</sup> cette opération semblait intéresser autant les Nigériens d'Abidjan que les Maliens: près de 300 emplacements avaient déjà été réservés avant les événements d'octobre 2000. Les petits commerçants étrangers, qui n'ont pas l'envergure suffisante pour se lancer dans l'import-export, cherchent, en effet, par tous les moyens à rompre avec la précarité. Qu'ils soient ou non détenteurs de cartes de séjour ou de commerçants, légalement installés sur un marché rénové, ils expérimentent au quotidien le racket de la part des « corps habillés » quand leur boutique n'est pas sacquée par des partisans de la « Jeunesse Ivoirienne d'Abord », mouvement exigeant l'accès prioritaire à l'emploi pour les Ivoiriens. Si la situation économique et politique du Niger <sup>33</sup> ne peut, véritablement, inciter ses ressortissants – originaires principalement de Tahoua, région la plus pauvre – à rentrer au pays, le contexte malien semble, en revanche, beaucoup plus favorable aux réinvestissements, depuis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Konare en 1992. Les opérateurs économiques maliens, qui avaient déserté leur pays pendant plus de deux décennies, sous la dictature de Moussa Traore, essaient en Côte d'Ivoire mais aussi au Togo, au Bénin et au Sénégal, ont révisé leur position depuis l'ouverture du code des investissements. <sup>34</sup> Dorénavant exonérés d'impôts, les Maliens de l'extérieur peuvent rapatrier leurs biens sans qu'ils soient taxés. Ces derniers temps, la recrudescence des transferts financiers des Maliens expatriés avait appuyé la reprise économique du pays. Mais depuis l'automne 2002, le conflit ivoirien n'a pu que freiner notablement ces sorties de devises.

Paradoxalement, l'État burkinabè par l'entremise du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger n'a pas fait montre du même dynamisme que le Sénégal ou le Mali pour faciliter les démarches de leurs compatriotes qui cherchaient à réinvestir au pays. L'initiative est revenue, en définitive, à un groupe de Burkinabè et d'Ivoiriens d'origine burkinabè qui a réussi, à force de persévérance, à mettre en place une mutuelle pour le développement économique et social des Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire – « Faso Solidarité » – reconnue officiellement par l'État ivoirien début 2002. Cette mutuelle burkinabè de droit ivoirien souhaitait informer ses compatriotes de leurs droits et de leurs devoirs en Côte d'Ivoire, mais aussi les informer sur les opportunités d'investissements au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Ses promoteurs estimaient nécessaire de créer une structure destinée à mobiliser l'épargne de leurs compatriotes installés en Côte d'Ivoire avant d'étudier les possibilités de réinvestir au pays dans l'immobilier ou dans le commerce. Au-delà d'une simple

mutuelle, « Faso Solidarité »<sup>35</sup> entendait bien jouer un rôle fédérateur dans le rapprochement de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso en donnant aux Burkinabè « une nouvelle conscience d'être à l'étranger » et en promouvant l'image du Burkinabè et du Burkina Faso en Côte d'Ivoire.

Pour les ressortissants de la République Démocratique de Guinée, la situation est aussi délicate. Pendant plusieurs décennies, sous le régime de Sékou Toure, les Guinéens, qui avaient quitté leur pays, étaient considérés comme des renégats, « *des gens prêts à vendre leur pays* ». Ceux qui sont rentrés en Guinée après 1984 ont rapidement déchanté, ne parvenant pas à trouver leur place. Aujourd'hui encore, les Guinéens de l'extérieur peuvent difficilement prendre des responsabilités économiques et politiques importantes, une fois réinstallés au pays. « En Guinée forestière, il n'y a pas de problème mais vers la capitale, nos parents ne nous acceptent pas. F.T., un ancien opérateur économique d'Abidjan avait fait le pari d'un réinvestissement au pays. Il est devenu maire à Conakry mais il n'a pas pu finir son mandat... un seul maire installé en Guinée forestière vient de l'extérieur mais il a eu beaucoup de difficultés à trouver des bailleurs de fonds. Il a lutté contre l'exclusion. Quand il a été élu, son dossier a été bloqué 4 mois... On ne nous empêche pas de rentrer mais c'est l'insertion qui est difficile... Avec le Ministère de l'intérieur, le mariage n'est pas fécond, on est traité de diaspora par le président actuel... Il faut combattre cette différence et s'appuyer sur la CEDEAO ... Et puis la guerre est à la porte de la Guinée ».<sup>36</sup> En l'absence de véritable promotion immobilière – la viabilisation des terrains restant étatique – on conçoit mal notamment comment les immigrés désireux de réinvestir dans l'achat d'un terrain ou d'une maison peuvent s'y prendre à distance, même collectivement. La création récente du Conseil Supérieur des Guinéens de l'extérieur devait permettre, en théorie, de faciliter la réinsertion au pays de ceux qui souhaitent y rentrer. L'arrivée massive en Guinée à l'automne 2002 de dizaines de milliers de ressortissants guinéens et ivoiriens fuyant les zones occupées par le MPJ et le MPIGO a complètement transformé la donne.

Au-delà des actions collectives relayées par une instance consulaire, bancaire ou associative, les étrangers installés en Côte d'Ivoire sont, de plus en plus nombreux, à réinvestir individuellement dans leur pays d'origine en période de crise. À l'instar de tous les grands opérateurs économiques, des Sénégalais, qui s'étaient implantés durablement sur le marché de Cocody ou aux alentours du marché de Treichville, louent leurs installations à des compatriotes moins expérimentés, avant de repartir développer leurs activités commerciales à proximité des complexes touristiques sur la petite côte, à Saly Portudal, au Sénégal ou même à Dakar. Ceux-là n'agissent pas dans la précipitation; ils avaient déjà préalablement envoyé des « petits frères » tester, sur une saison, la rentabilité des installations et avaient pris le temps de consolider leur place dans des réseaux marchands actifs. De la même manière, des artisans maliens ou burkinabè ont préparé leur réinstallation professionnelle et résidentielle au pays; des planteurs burkinabè ont acheté du bétail ou des charrues en Côte

d'Ivoire en vue d'asseoir leurs activités agricoles en pays *Mossi* ou de se lancer dans la culture maraîchère (Blion 1995), des Nigériens ont installé des *business centers* ou des ateliers de réparation d'ordinateurs dans la banlieue de Lagos.

### Recentrage sur les affaires politiques nationales

Le retrait de Côte d'Ivoire se concrétise également par un désinvestissement du champ politique ivoirien. La révision du code électoral en Côte d'Ivoire mais aussi l'ouverture au multipartisme qui a saisi bon nombre de pays dans la sous-région ont conduit d'abord les étrangers à prendre de la distance par rapport aux enjeux politiques ivoiriens. Les associations ou amicales qui avaient été mises en place à l'époque du parti unique au sein des communautés étrangères ont été démantelées. Leurs représentants, cooptés traditionnellement par le PDCI, furent remis en question et remplacés par de nouveaux *leaders* élus, moins impliqués dans les affaires ivoiriennes et davantage préoccupés par le devenir des leurs.

Après le coup d'État de décembre 1999, les étrangers ont encore marqué une étape dans leur désengagement de la politique ivoirienne. Les quelques notables sénégalais, qui avaient pu, au milieu des années 1990, financer la campagne de certains candidats aux élections municipales d'Abidjan et jouer aux grands électeurs, ne se risquent plus à travailler dans l'ombre même s'ils demeurent persuadés que « la force des quartiers c'est les étrangers ». En contrepartie, les Sénégalais de Côte d'Ivoire réinvestissent encore plus largement dans la politique de leur pays, conscients du poids qu'ils peuvent dorénavant représenter. Il faut dire que pour bon nombre d'États africains, le migrant est devenu non seulement un entrepreneur mais aussi un électeur potentiel. Les Ministères ou secrétariats d'État chargés des émigrés ont tous été créés à la veille d'une élection présidentielle; ils devaient servir de courroie de transmission avec les migrants pendant les campagnes politiques. Par la suite, ces structures ont été abandonnées ou réorganisées pour aboutir à la création d'organes<sup>37</sup> chargés de valoriser et de solliciter la contribution des émigrés au développement de leur pays. Le nombre de militants du PDS (parti d'Abdoulaye Wade) s'est considérablement accru en Côte d'Ivoire entre les deux dernières élections présidentielles. En mars 2000, les Sénégalais de Côte d'Ivoire ont voté à 50,1% pour A. Wade (sur 21 000 inscrits et 7 912 votants) alors que 7 ans auparavant, ils avaient donné massivement leurs voix à Abdou Diouf. Commerçants ou opérateurs économiques pour la plupart, les Sénégalais installés sur le territoire ivoirien savent bien que, sans réseaux de clientélisme bien assis, ils ne pourront prendre le train du changement (« *sopi* ») prôné par le nouveau chef d'État sénégalais, fervent avocat du libéralisme.

Des comportements comparables sont également repérés au sein de la communauté malienne. L'affaire Dramera,<sup>38</sup> qui a défrayé la chronique au printemps 1998, semble avoir refroidi l'ardeur de ceux qui souhaitaient continuer à s'investir dans le débat politique ivoirien bien que des rumeurs persistent sur l'implication forte de Maliens dans les rangs du RDR. Et, réciproquement, les conditions semblent être remplies aujourd'hui pour que les Maliens de Côte d'Ivoire s'intéressent à l'avenir

politique de leur pays d'origine. Depuis 1998, le vote des Maliens de l'extérieur au Mali s'organise à partir de la Côte d'Ivoire.

Paradoxalement, les Burkinabè de Côte d'Ivoire, qui représentent un poids économique déterminant pour le développement du Burkina, n'ont pas la possibilité de participer aux élections de leur pays à partir du territoire ivoirien. À l'évidence, ils n'ont aucune représentation politique au Burkina Faso et ne peuvent, dans ces conditions, constituer un groupe de pression politique qui défendrait les intérêts des expatriés. Jusqu'en 1990, le vote des Burkinabè était politiquement ivoirien et aujourd'hui les nouvelles comme les anciennes générations ne semblent pas encore être impliquées politiquement au Burkina.

### Retours ou redéploiements vers d'autres horizons migratoires

Les retours vers les pays d'origine ne sont pas à interpréter seulement comme la résultante d'une crise récente; ils s'étaient déjà accélérés depuis plus d'une décennie, en réaction au contexte macro-économique des années 1990, traduisant, par ailleurs, l'émergence d'un nouveau système migratoire.<sup>39</sup> Estimés à 25 000 à la fin des années 1960 (Coulibaly et al. 1980), les retours annuels des Burkinabè en provenance de Côte d'Ivoire atteignaient 40 000 dix ans plus tard (RGP 1985) et, sur cette période, le solde migratoire net avec la Côte d'Ivoire chutait de plus de 40%. Une nouvelle accélération des retours au pays est repérée à la fin des années 1980 (étude EIMU 1993): les échanges avec le Burkina Faso se font dorénavant au détriment de la Côte d'Ivoire; solde et taux de migration nette sont négatifs. De retour de Côte d'Ivoire, les Burkinabè se dirigent principalement vers le milieu rural, en pays *mosi* alors que plus d'un retour sur deux en milieu urbain s'opère en direction de Ouagadougou, la capitale burkinabè (Blion 1995). L'intensification de ces mouvements de retour est beaucoup plus marquée chez les femmes que chez les hommes et correspondrait principalement au retour des épouses de migrants (Piche et al. 1995). De la même manière, des recherches qualitatives montrent que les Sénégalais mettent à l'abri leurs épouses quand ils doivent user de la circulation comme une nécessité pour survivre.

Avant même 1999, les retours au pays revêtent des formes multiples et renseignent sur le caractère hétérogène de la migration burkinabè: retour catastrophe de chômeurs ne parvenant plus à survivre à Abidjan, réinstallation programmée dans l'ouest de migrants disposant de moyens suffisants pour rentabiliser une activité agricole, réinvestissement partiel à Ouagadougou ou même à Bobo Dioulasso, la deuxième ville du pays, dans des activités commerciales ou artisanales avec maintien d'une activité économique sur le territoire ivoirien. Ces retours peuvent correspondre encore à un accueil au village d'origine des enfants de migrants pour y suivre une scolarité moins onéreuse, à un accueil à Ouagadougou des étudiants nés en Côte d'Ivoire mais ne pouvant plus poursuivre légalement leur cursus universitaire à Abidjan.

Plus récemment, le développement des conflits fonciers, opposant étrangers et allogènes, aux autochtones, mais aussi, les affrontements entre des pêcheurs autoch-

tones et des *Fanti* du Ghana ou des *Bozo* du Mali, ont incité des milliers de ressortissants étrangers à regagner leur pays d'origine. La situation se dégrade encore davantage en 2000 après les discours peu rassurants du nouveau président Robert Guéi, au lendemain du putsch militaire: « Des étrangers cherchent à mettre le feu à la Côte d'Ivoire à partir de l'extérieur. Il faut qu'ils sachent qu'ils ont leurs frères qui vivent avec nous, et que, le moment venu, nous commencerons par nous occuper d'eux » (Discours de campagne d'octobre 2000). En janvier 2001, le nouveau gouvernement de Laurent Gbagbo annonce que des étrangers se trouvent parmi les auteurs du coup d'État avorté des 7 et 8 janvier; dans la foulée, des milliers d'étrangers, menacés, harcelés ou violentés par des militaires ou des civils, décident de rejoindre leur pays. Selon le ministre burkinabè de l'action sociale, 72 138 personnes parmi lesquelles se trouvaient aussi des Maliens, Nigériens et Mauritaniens, avaient quitté la Côte d'Ivoire pour le Burkina Faso après les exactions de janvier 2001.<sup>40</sup> Précipités, ces retours concernent essentiellement des femmes, des enfants et de vieux hommes acculés à prendre une retraite anticipée. Bien évidemment, les derniers événements ont encore accéléré les mouvements de retour catastrophes. On parlait en janvier 2003 de 200 000 personnes déplacées en Côte d'Ivoire dont 40 000 personnes déplacées en Abidjan après la démolition de 13 bidonvilles. Le 13 novembre 2002, le Burkina lançait l'opération M'Bayiri (mère patrie en *more*) et rapatriait 2 000 de ses ressortissants, mais déjà 30 000 Burkinabè avaient quitté le pays de leur propre chef.

Aujourd'hui, on peut penser qu'un certain nombre d'étrangers, nés hors de Côte d'Ivoire et s'étant réfugiés provisoirement dans le pays de leurs ancêtres, vont poursuivre leur chemin vers d'autres cieux, compte tenu de l'accueil qui leur est réservé. Ils sont condamnés à ériger la mobilité en stratégie.

Au milieu des années 1990, alors que les premières crispations sur la nationalité ivoirienne se légalisaient et que leurs pays respectifs s'ouvraient aussi au multipartisme, les migrants internationaux commençaient à reconsidérer leur installation en Côte d'Ivoire et à intensifier leur circulation. Depuis très longtemps déjà, les commerçants sénégalais et maliens ont utilisé le territoire ivoirien comme un espace de transit, un tremplin vers d'autres destinations. Quand les affaires déclinaient à Bouaké ou Abidjan, les migrants sénégalais repartaient vers de nouveaux Eldorado comme Libreville, Brazzaville et Yaoundé dans les années 1985. Dix ans plus tard, ils s'arrêtaient encore à Abidjan avant de gagner l'Afrique du Sud, nouveau pays de cocagne au lendemain de l'élection de Mandela à la tête du pays. L'arrivée massive de jeunes Sénégalais à Abidjan entre 1991 et 1993 relevait également d'une stratégie migratoire. Le visa d'entrée en Italie étant devenu obligatoire en 1991 pour les ressortissants sénégalais, ceux-là profitèrent jusqu'en 1993 des solides réseaux de complaisance tissés de longue date en Côte d'Ivoire pour obtenir des papiers d'identité ivoiriens et pénétrer en Italie, porte d'entrée vers l'Europe toute entière, à l'heure des accords de Schengen. Ayant repéré ces mouvements en direction de la péninsule, les Burkinabè, qui pouvaient encore solliciter un visa, se lancèrent aussi dans l'aventure européenne. Mais leurs parcours migratoires et professionnels n'avaient

que peu de rapports avec ceux des colporteurs sénégalais issus principalement de la confrérie mouride, qui investissaient prioritairement les plages et autres lieux touristiques italiens (Schmidt di Friedberg, 1996). Les migrants burkinabè étaient pour l'essentiel des jeunes *Bissa*, originaires de la province du Boulgou et ayant séjourné au préalable pendant plusieurs années à Abidjan (Blion 1996). Naples était leur première province d'accueil; ils se rendaient dans les plantations de tomates au sud du pays avant de remonter dans le Nord ou encore en Allemagne pour y exercer un emploi salarié en usine puis y faire venir leur famille. Courant 2001, en réaction aux événements politiques en Côte d'Ivoire, des Ghanéens installés à Abidjan rejoignent le Togo ou le Bénin; d'autres partent rejoindre des compatriotes en Italie ou au Canada. Des Nigériens reprenaient la route pour la péninsule ibérique ou les Pays Bas plutôt que de rentrer au pays où la résurgence des conflits religieux est patente depuis qu'une dizaine d'États du Nord appliquent une législation islamique particulièrement répressive.

Si la Côte d'Ivoire a continué de jouer le rôle de pays de transit, elle n'était plus, pour autant, la zone refuge qu'elle avait été au cours des décennies précédentes, quand des ressortissants des pays sahéliens, principalement, étaient expulsés du Congo, du Gabon, de Zambie, d'Angola ou encore de France, d'Espagne ou d'Italie. En 2000, de jeunes Ibo, originaires du Nigeria, continuaient de faire escale à Abidjan pour accroître leurs ressources avant de poursuivre leur route vers la Grande-Bretagne ou le Canada en vue de terminer leurs études supérieures.

À cause des turbulences politiques, Abidjan n'est plus la place marchande à partir de laquelle du matériel hifi et des cellulaires achetés à Dubaï ou à Hong Kong, des montres et calculatrices *Casio* acquises à New York ou du prêt-à-porter fabriqué à Bangkok étaient redistribués dans la sous-région par des grands commerçants nigériens, sénégalais, guinéens ou maliens implantés rue du Commerce au Plateau ou au marché de gros d'Adjamé. Ces négociants au long cours, qui obtiennent aisément des visas de courte durée pour affaires auprès des différentes ambassades et qui déploient leurs activités à partir de larges réseaux parfois confrériques, sont partis s'installer dans d'autres sites, aujourd'hui plus calmes. Connectant des territoires, des hommes mais aussi des systèmes de valeurs et des cultures de la parole, au même titre que les multinationales, ceux que les organes patriotiques ivoiriens qualifient de « conquistadors transnationaux » réadaptent leurs circuits au gré des conjonctures, contribuant, à leur manière, à la mise en œuvre de la ville « globale ». Un exemple parmi d'autres: des commerçants sénégalais, qui achetaient des vêtements de contrefaçon – *Façonnable* et *Lacoste* – à Bangkok, ont préféré, dès 2001, poursuivre leur route jusqu'à New York pour s'occuper de la réexpédition de radiocassettes de marques *Sanyo* et *Sony* sur Dakar. Quand le dédouanement de la marchandise devient problématique à Abidjan, les entrepreneurs migrants la font expédier à Bamako, Dakar, Accra ou Cotonou où ils s'installent temporairement. Il serait intéressant d'observer dans quelle mesure ces mouvements contribuent à l'émergence de nouvelles centralités économiques, ailleurs sur le continent.

Plus globalement, les déplacements massifs de population générés par les turbulences politiques à l'œuvre en Côte d'Ivoire risquent d'exacerber les déséquilibres régionaux. De nouvelles configurations migratoires se dessinent: des villes du Sahara affirment ou réaffirment leurs fonctions de transit pour des populations africaines de plus en plus nombreuses et hétérogènes, fermement décidées à rejoindre les « forteresses » du Nord. Les rescapés de Côte d'Ivoire peuvent venir grossir le flot de ces nouveaux aventuriers, nomades du troisième millénaire. La route, qui relie l'Afrique noire au monde arabe (Maroc, Algérie, Lybie...), peut leur offrir de nouvelles perspectives comme déboucher sur de nouveaux drames.

### Notes

1. Cette construction de catégorie renvoie à la diversité des statuts de l'étranger: barbare du dehors, métèque du dedans et apatride de nulle part dans la Grèce antique. « L'étranger de l'intérieur » c'est le métèque, l'étranger domicilié dans la cité, résident, soumis à une taxe de séjour et qui a obtenu ce statut au terme d'une certaine durée de résidence. Si le concept est neutre dans l'Antiquité, il prend une signification nettement péjorative en France au XIXe siècle, désignant l'émigré qui a une apparence et un caractère déplaisants. « L'étranger de l'extérieur » c'est le barbare, celui qui « parle bla-bla-bla » et qui est extérieur à la communauté culturelle dont il ignore la langue, les dieux et les usages. Au XVIème siècle sera inventé le mot "barbarie" pour désigner un comportement cruel et sauvage.
2. L'hôte en français désigne aussi bien celui qui reçoit que celui qui est reçu. Voir le travail de A. Gotman (2001) sur « le sens de l'hospitalité » et sur la manière dont les hommes se saisissent de cet universel à différentes époques et comment l'histoire façonne l'exercice de l'hospitalité.
3. Voir à ce propos le travail de M.-F. Baslez (1984) sur l'étranger dans la Grèce antique, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique en passant par l'époque classique.
4. Parler de stratégies, c'est se placer d'emblée dans une perspective interactionniste et dynamique. C'est donc partir du principe que les réponses des individus ne sont pas simplement conjoncturelles mais toujours finalisées et que c'est dans l'interaction avec l'environnement que se négocient constamment les buts et les enjeux de l'action.
5. Outre un suivi de migrants sénégalais depuis 1995, ce travail se base pour partie sur des entretiens approfondis réalisés entre 1999 et 2001 auprès de 90 ressortissants de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, mali, Niger, Nigeria, Togo, Sénégal) installés à Abidjan avec la collaboration de C.T. Botti Bi.
6. Cette identité pan-régionale n'est pas associée à des pratiques culturelles spécifiques mais se réfère plutôt à des dénominateurs communs qui prennent sens dans le contexte socio-politique ivoirien: Musulman, étranger, commerçant. Situationnel, le label dioula appartient autant à un processus de revendication qu'il revêt une dimension d'attribution.
7. L'Association de Défenses des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire (ADIACI), qui rassemblait principalement des fonctionnaires et des employés de commerce issus de l'Union Fraternelle des Originaires de Côte d'Ivoire, était perçue par les autorités coloniales comme un « syndicat d'indigènes ».
8. Ce qui ne l'a pas empêché, par ailleurs, de rejeter avec force à l'idée de fédération africaine: « La Côte d'Ivoire ne veut pas être la vache à lait de l'Afrique Occidentale ».

9. Des accords de libre circulation des personnes (avec droit de résidence et d'établissement) ont été établis entre les 16 pays africains signataires dès 1979. En octobre 1990, la Côte d'Ivoire avait même ratifié le code de citoyenneté de la CEDEAO.
10. Les communautés étrangères furent qualifiées de « bétail électoral » par les partis de l'opposition qui contestèrent le premier projet de loi déposé par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, l'ancien parti unique. Le PDCI avait pu asseoir sa souveraineté grâce au soutien des populations burkinabè en particulier et la réélection d'Houphouët-Boigny en 1990 avait été rendue possible largement grâce au vote des étrangers. A l'exemple de Clisthène dans la Grèce Antique, Houphouët-Boigny avait tenter de renforcer son électorat en s'appuyant sur les nouveaux naturalisés.
11. La lecture de l'article 49 du nouveau code électoral laisse perplexe. On peut d'abord se demander comment un candidat à la magistrature suprême peut à la fois être né Ivoirien et avoir 40 ans ou plus alors que c'est seulement à partir de 1960 et donc de la proclamation de l'indépendance du pays que la nationalité ivoirienne est devenue une réalité. On peut également être circonspect quant à l'applicabilité des clauses compte tenu de l'absence quasi généralisée de registres de l'état civil avant 1960.
12. Le RDR, Rassemblement Démocratique Républicain, est un des principaux partis d'opposition créé en avril 1994. Déjà son premier secrétaire général, Djéni Kobina, qui avait occupé de hautes fonctions dans l'administration ivoirienne, n'a pu présenter sa candidature aux élections législatives de 1995 au motif qu'il était d'origine ghanéenne
13. Devenu ministre de l'Éducation pendant la présidence de H. K. Bédié, P. Kipre, professeur d'histoire, contribua activement à l'émergence de ces catégories.
14. L'ivoirité a été largement diffusée par le CURDIPHE, la Cellule Universitaire de Recherche, d'Enseignement et de Diffusion des Idées et Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié.
15. Lors du forum de la réconciliation nationale en novembre 2001, le président en exercice L. Gbagbo avouait « Cette Constitution a été votée au moment où le problème Ouattara fatiguait tout le monde ». Et de poursuivre « Oui, l'article 35 est fait pour éliminer Alassane Ouattara ».
16. « La question identitaire », *Le citoyen d'aujourd'hui*, n°1, 11/09/2002.
17. Propos tenus par Kaba Fofana Fanta, présidente du collectif ONG SOS Exclusion, *Le Patriote*, 01/09/2002.
18. Si on étalonnait le recensement ivoirien à l'aune de la définition de l'étranger (l'immigré) telle qu'elle existe dans la plupart des pays d'Europe où le droit du sol prévaut, on pourrait dire, en considérant le dernier recensement de 1998, qu'il y a 13,7% d'immigrants et donc d'étrangers en Côte d'Ivoire plutôt que 26%.
19. Se reporter à la réflexion développée par Alexis Spire sur les modalités de la construction de la catégorie d'immigré dans la statistique française entérinée par le Haut Conseil à l'Intégration en lieu et place de l'étranger, critère juridique alors que les pouvoirs publics accordent une visibilité plus grande à la question de l'intégration des populations immigrées.
20. Recensement Général de Population et de l'Habitat.
21. Ces résultats proviennent des Recensements Généraux de Population et de l'Habitat réalisés par la statistique ivoirienne en 1975, 1988 et 1998. Entre les deux recensements, la population étrangère s'est accrue de 30% alors que la population ivoirienne faisait un bond de 46%, passant de 7,8 millions à 11,4 millions d'habitants.

22. Le renversement de tendance de la migration internationale durant les années 1988-1992 est l'un des résultats principaux de l'enquête REMUAO; le taux de migration nette pour l'ensemble du pays est devenu légèrement négatif entre 1988 et 1993 alors qu'il était de +1,3% entre 1965 et 1975 et de +0,5% entre 1975 et 1988. Si l'intensité des mouvements migratoires avec les pays de la sous-région n'a pas baissé, les échanges dorénavant ne se font plus à l'avantage de la Côte d'Ivoire.
23. Selon l'ÉPR, enquête démographique à passages répétés dans l'agglomération d'Abidjan produite par la Direction de la Statistique ivoirienne et dont les résultats ont été commentés in Antoine & Herry, 1982.
24. Établie en 1975, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest regroupe 16 pays africains: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ainsi que la C.E.A.O., membre international.
25. Entretien du 15/02/2001 avec un opérateur économique burkinabè installé à Abidjan dans le secteur moderne et arrivé en Côte d'Ivoire en 1969.
26. Entretien 2001 avec un enseignant nigérian né en Côte d'Ivoire et dont le père lui-même né en Côte d'Ivoire disposait d'une carte nationale d'identité ivoirienne; l'enquêté a suivi son cursus universitaire au Nigeria; il attend depuis six ans sa naturalisation ivoirienne (régularisation).
27. Se reporter aux travaux de M.-N. Leblanc sur le mouvement de jeunes islamistes de Bouaké pour grande partie d'origine malienne.
28. Période qui correspond à la création du Conseil National Ivoirien.
29. Ce changement de perception du *hadj* s'est traduit dans les faits: le Ministère de l'intérieur ivoirien recensait 2 000 pèlerins en 1995 pour 3 000 en 2000. En outre, l'âge de la majorité des pèlerins est passé de 45 ans et plus avant 1998 à 30 ans et plus après 1998.
30. D'après une information rapportée par l'Agence France Presse à Ougadougou du 16/01/2001, sur 10 000 étudiants burkinabè, 3 000 étudiants seraient nés en Côte d'Ivoire.
31. Avant même la création du Conseil supérieur, la Direction des Sénégalais de l'extérieur a contribué à la mise en place de bureaux de la Banque de l'Habitat du Sénégal à New York mais aussi en Italie, en Espagne, sur le continent africain permettant à tout ressortissant sénégalais, même en situation irrégulière, de procéder au transfert de son épargne vers Dakar.
32. Cette opération a été réalisée en partenariat entre la Banque de l'Habitat, le district de Bamako et la SICG, promoteur ivoirien d'origine libanaise qui venait à peine de terminer la construction des grands marchés d'Adjamé et Koumassi à Abidjan.
33. Classé au 172e rang sur 173 dans le classement par indice de développement humain (IDH) du PNUD, le Niger figure au dernier rang des pays de l'UEMOA. En moins d'une décennie, ce pays a connu deux coups d'État militaires (1996 et 1999), un coup d'État civil (1991), deux rébellions armées (Touareg et Toubou) sans compter de nombreux conflits communautaires et ruraux.
34. Le Mali, semble être le seul État dans la sous-région à avoir totalement libéré la plupart des prix à la consommation, y compris ceux de la nourriture et des carburants.
35. Nous ne savons ce qu'est devenue cette structure dont la direction avait été, à plusieurs reprises, menacée par des groupes de patriotes ivoiriens entre 1999 et 2001.
36. Entretien réalisé avec un opérateur guinéen installé depuis 30 ans à Abidjan (24/04/2001).

37. Création en 1994 du Conseil des Maliens de l'extérieur et du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger et, en 1996, du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur.
38. Grand commerçant malien au même titre que ses deux frères Hassan et Mamadou, propriétaire de pâturages et de biens immobiliers importants à Divo, Lakota et Gagnoa, marié à une Ivoirienne, Bakary Dramera a été assassiné en 1998 sans que l'affaire soit vraiment éclaircie. Pendant les élections municipales de 1996/1996, il avait soutenu financièrement l'opposant au maire sortant de la commune de Divo et avait été pris à partie par des étudiants de la FESCI supportant le maire en place
39. Le renversement de l'exode rural est un phénomène pour le moins récent en Afrique de l'Ouest bien décrit pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire par C. Beauchemin, 2001, *L'émergence de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire. radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)*, CEPED/INS, études du CEPED n°19.
40. *Le Patriote* du 16/01/2001.

## Références

- Baslez, M. F., 1984. *L'étranger dans la Grèce antique*, Paris: Les Belles Lettres.
- Bertoncello, B. Bredeloup, S., 2002, « La privatisation des marchés urbains à Abidjan: une affaire en or pour quelques-uns seulement », *Autrepart*, n°21, pp. 83-100.
- Blion, R., 1992, « Retour des Burkinabè de Côte d'Ivoire », *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre, pp. 28-31.
- Blion, R. Bredeloup, S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », in B. Contamin et H. Memel-Fotê (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris: Ed Karthala et Orstom, pp. 707-737.
- Bonzon, S., 1967, « Les Dahoméens en Afrique de l'Ouest », in Minorités ethniques et conflits internationaux, *Revue française des sciences politiques*, n°4.
- Bredeloup, S., 1995, « Les Sénégalais de Côte d'Ivoire, les Sénégalais en Côte d'Ivoire », *Mondes en développement*, n°91, pp. 13-29.
- Bredeloup, S., 1996, « Les Sénégalais de Côte d'Ivoire face aux redéfinitions de l'ivoirité », *Studi Emigrazione/Etudes migrations*, XXXIII, n°121, pp. 2-23.
- Bredeloup, S., 2003, « Abidjan sous haute tension », *Annales de la recherche Urbaine*, mai.
- Bredeloup, S., 2003, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue Européenne des Migrations internationales*, n° 3.
- Chauveau, J.P., 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique Africaine*, n° 78, pp. 94-125.
- Coulibaly, S., 1986, « Colonialisme et migration en Haute-Volta », in *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, Monograph Series, n°21, Center for developing Area Studies, Mac Gill University, pp. 73-110.
- CURDIPHE, 1996, « L'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié », *Ethics* n°1, octobre, Abidjan, PUCI. (Actes du forum CURDIPHE du 20 au 23 mars 1996, Abidjan).
- Detienne, M., 2003. *Comment être autochtone. De pur athénien au français raciné*, Seuil: Paris.
- Dozon, J.P., 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », Contamin, B., et Memel-Fotê (H.) (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris: Ed Karthala et Orstom, pp. 229-237.

- Dozon, J.P., 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique Africaine*, n° 78, pp. 45-62.
- Dupire, M., 1960, « Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte d'Ivoire orientale », *Études éburnéennes*.
- Leblanc, M.N., 1999, « The Production of Islamic Identities in Bouaké, Côte d'Ivoire », *African Affairs*, 98:393, pp. 485-508.
- Leblanc, M.N., 2002, « Identités islamiques et mouvance transnationale: les nouveaux rôles du *Hadj* chez les jeunes musulmans de Côte d'Ivoire dans les années 90 », in Colloque international « L'Islam politique en Afrique subsaharienne d'hier à aujourd'hui. Discours, trajectoires et réseaux », Paris: Sedet, du 28 au 29 octobre.
- Memel-Foté, H., 2000, « Un mythe politique des Akan: le sens de l'État », in P.Valsecchi & F. Viti (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris: L'Harmattan, p. 21-42.
- Tirefort, A., 1999, « Octobre 1958, "l'affaire Daho-Togo": une fièvre de xénophobie en Côte d'Ivoire », Conférence internationale, *Être étranger et migrant en Afrique au XXIe siècle*, 9-11 décembre, Sedet, Paris.
- Touré, M., 2000, « Immigration en Côte d'Ivoire: la notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », *Politique Africaine*, 78, juin, pp. 75-93 (article paru dans le journal *Le Jour*, Abidjan, n° 1285, jeudi 20 mai 1999).
- Spire, A., 1999, « De l'étranger à l'immigré. la magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre, n°129, pp. 50-56.
- World Bank, 1997, *Poverty in Ivory Coast. A Framework for Action*, June 14th, Washington.
- Zanou, B., 1997, « Tendances démographiques en Côte d'Ivoire et impact sur l'emploi. Migration, urbanisation et emploi », *Séminaire Agepe-Ensea sur l'emploi en Côte d'Ivoire*, 14 février, Abidjan, 19 p.

